

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 février 2026

Nombre de Conseillers En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 5 Présents : 22 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 14	L'an deux mil vingt-six, le onze février à dix-neuf heures Le Conseil Municipal de la Commune de MARCHIENNES s'est réuni en salle du conseil sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire de la Commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins 5 jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
Date de la convocation 02/02/2026 Date d'affichage 02/02/2026	ETAIENT PRESENTS : Mrs Laurent MARTINEZ, Philippe DESCHODT, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bernard DELEMER, Bertrand RADIGOIS, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Eric EGO, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Séverine FRACKOWIAK, Catherine KOPEC, Anne-Marie MASTROMONACO RENARD, Bernadette DEHAENE, Sylvie ROUSSELLE, Martine DELZENNE, Cathy NOTOT-GOS, Mélanie DELANNOIS, Audrey VERHAEGHE, Sandrine SPARTY, Jocelyne MALFIGAN, Brigitte WANMBRE ETAIENT ABSENTS : ONT DONNÉ PROCURATION : Carole HURIAU à Catherine KOPEC, Régis NOTOT à Philippe DESCHODT, Formant la majorité des membres en exercice SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Séverine FRACKOWIAK

Délibération n° 2026/03/LM/ND

Objet : *Demande de subvention de l'école Sainte-Thérèse dans le cadre de l'organisation d'une classe de découverte*

Préambule

L'Ecole SAINTE THERESE souhaite organiser une classe de découverte pour l'ensemble des élèves des classes de CE1 et CM2 du mardi 07 au vendredi 10 avril 2026.

Ainsi, 60 élèves pourront découvrir la classe de découverte en avril 2026. Le Coût de ce séjour s'élève à 19 206 € soit 320,10 € par enfant.

*Aussi, par courrier en date du 04 décembre 2025, la direction de l'école a sollicité la commune pour une demande de subvention de **150 €** par enfant auprès de la Ville de MARCHIENNES.*

Aussi, l'avis du Conseil Municipal est demandé pour l'attribution de 150 € par enfant pour permettre à l'école SAINTE THERESE d'organiser la classe de découverte à BLERIOT PLAGE.

Cette dépense sera inscrite au budget communal 2026.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Education,

Considérant qu'il convient d'aider l'école SAINTE THERESE à organiser cette classe de découverte à BLERIOT PLAGE- du 07 avril au 10 avril 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : D'accorder la subvention de 9000 € (neuf mille euros) soit 150€ par enfant * 60 élèves, pour l'organisation de la classe de découverte à BLERIOT PLAGE, prévue en avril 2026,

Article 2 : d'inscrire les dépenses sur les chapitres et natures correspondants au budget 2026,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après discussion, approuve :

Vote du Conseil Municipal : **Unanimité** ☒ Majorité ☐
Pour : 27 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

Certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

La secrétaire de séance,
L'adjointe à l'environnement,
Séverine FRACKOWIAK.



Le président de séance,
Le Maire,
Laurent MARTINEZ.

